Antiépileptiques : l’ANSM impose de nouvelles règles de prescription

Compte Test - 2025-01-12 21:38:54 - Vu sur pharmacie.ma

À partir du 6 janvier, la France durcit les conditions de prescription des médicaments anti-épileptiques à base de valproate, comme Dépakine, en raison des risques de malformations et de troubles neurodéveloppementaux pour les fœtus. Depuis des années, ces risques sont connus pour les femmes prenant ces médicaments avant et pendant leur grossesse. Désormais, les soupçons s'étendent aux hommes traités pour l'épilepsie. Jean-Marc Laurent, dont la fille Margaux souffre de troubles cognitifs, s'interroge sur la possibilité d'une transmission des effets du valproate du père à l'enfant. Marine Martin, présidente de l'Apesac (Association d'Aide aux Parents d'Enfants souffrant du Syndrome de l'Anti-Convulsivant), soutient cette hypothèse en évoquant un phénomène épigénétique où «le sperme imprégné de valproate pourrait intoxiquer le fœtus». Bien que cela ne soit pas totalement prouvé, une étude scandinave indique un risque accru de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants de pères sous valproate. L'Agence de sécurité du médicament impose donc que la première prescription de ces médicaments soit faite par un spécialiste et que les patients, y compris les adolescents et les hommes susceptibles de devenir pères, soient mieux informés des risques.